Formation H0B0

Version 7 - 2026

La formation à l'habilitation électrique B0, H0(V) s'adresse aux personnels non électriciens amenés à intervenir dans un environnement comportant un risque électrique.

A savoir : les personnels non électriciens qui doivent réaliser des opérations simples d'ordre électrique relèvent de la formation à l'habilitation électrique BS BE Manœuvre.

Elle permet d'identifier les dangers, d'adopter les comportements adaptés et de respecter les zones d'approche en conformité avec la norme NF C 18-510 et les exigences du Code du Travail (articles R4544-9 à R4544-11).

À travers des apports réglementaires ciblés et des mises en situation concrètes, la formation sécurise les interventions d'ordre non électrique et permet à l'employeur de délivrer une habilitation adaptée aux missions confiées, dans un cadre maîtrisé et conforme.

Durée : 7.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des stagiaires

- Toutes les personnes non électriciens, du donneur d'ordre à l'exécutant, impliquées dans des opérations d'ordre non électrique (peintre, maçon, serrurier, agent de nettoyage...)

Prérequis

- Aucun

Délai d'accès

2 semaines

Prix

Nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Coordonnées du Référent Handicap : Mathieu HUOT-LOURADOUR (Tél. : 09 72 35 50 31 ; Email : info@devhom.com)

Objectifs pédagogiques

- Connaitre les dangers de l'électricité
- Analyser les risques électriques et s'en protéger
- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (peinture, maçonnerie, serrurerie, nettoyage...)

Devhom FORMATION

Organisme de formation spécialisé en santé et sécurité au travail

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

info@devhom.com

devhom.com

Demander un devis

Contenu de la formation

- Statistiques et réglementation :
    - Les statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
    - Les dispositions réglementaires
- Prévention des risques :
    - Les processus menant à l'AT et à la MP
    - Les risques et sanctions liés à la prise de substances
    - Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Prévention des risques électriques :
    - Les notions élémentaires en électricité
    - Les dangers du courant électrique
    - Les effets du choc électrique
    - Les soins aux électrisés
    - Les incendies sur les ouvrages électriques
    - La prévention et la protection
- Habilitation :
    - L'habilitation
    - Le titre d'habilitation
    - Les définitions relatives aux opérations
    - Les domaines de tension
    - Les distances et les zones
    - Les règles de sécurité
    - La consignation et la déconsignation
    - Le certificat pour tiers
    - Les symboles normalisés

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur possédant une connaissance de base en prévention, une compétence technique, une compétence pédagogique adaptée à un public d'adultes et un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente.

Moyens pédagogiques et techniques

- Moyens mis à disposition par LE CLIENT : salle de formation équipée ; accès aux locaux de l'établissement présentant des risques électriques (facultatif)
- Moyens minimum mis à disposition par L'INTERVENANT : ordinateur ; vidéoprojecteur ; tableau électrique de formation
- Support formateur projeté
- Fourniture d'un livret de formation "Préparation à l'habilitation électrique" (éditions MémoForma) à chaque apprenant ; ce livret tient lieu de carnet de prescriptions que l'employeur doit remettre à chaque travailleur
- Exposés théoriques
- Visites applicatives (si accès aux locaux de l'établissement présentant des risques électriques)
- Démonstrations
- Mises en situation

Résultats attendus à l'issue de la formation

Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque personne évaluée.

Modalité d'obtention

Devhom FORMATION
Organisme de formation spécialisé en santé et sécurité au travail

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31
info@devhom.com
devhom.com
Demander un devis

Chaque formation doit faire l'objet d'une évaluation des savoirs et des savoir-faire.

L'évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (QCM) constitué de 15 questions minimum. L'évaluation porte, entre autres, sur les dangers de l'électricité, les distances et zones d'environnement, les limites des opérations associées au symbole objet de l'habilitation visée et les mesures de protection collective et individuelle. L'apprenant doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum.

L'évaluation des savoir-faire est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention. L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères : sans erreur ; erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes ; erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes. Les critères d'acceptation sont deux erreurs mineures au maximum et aucune erreur majeure.